



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCAATION :

17 JANVIER 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	23
ABSENTS REPRESENTES :	10
VOTANTS :	33
ABSENTS :	2

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Valentine MASSOLIN

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, Mme Lucie KAZARIAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, M. Mathieu LOUIS, M. Jean-Paul STERZATI, M. Sébastien MAUMONT, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Florence BRET-MEHINTO qui a donné pouvoir à Mme KAZARIAN, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à Mme MASSOLIN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à Mme DAVID, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à Mme LEGROS-WATERSCHOOT, M. Jeremy NARBONNE qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN, M. Foster ABU qui a donné pouvoir à M. PARIGOT, M. Karim KHERFOUCHE qui a donné pouvoir à M. BOUSSIR, Mme Emilie LE FAUCHEUX (TRAD) qui a donné pouvoir à Mme GOBERT

Absents :

Mme Samia TABAÏ, Mme Marlène STABLO

008/ OBJET : CONVENTION UNIQUE POUR L'ANNEE 2024 RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES AVEC LE CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE (C.D.G.77)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.452-40 à L.452-48,

VU la délibération n°05 du conseil municipal du 6 février 2023 approuvant une convention unique relative aux missions optionnelles pour l'année 2023 avec le Centre De Gestion de Seine-et-Marne (C.D.G.77),

VU la proposition en décembre 2023 du C.D.G.77 sur son site Internet aux communes pour une nouvelle convention en 2024,

CONSIDERANT que les Centres de gestion sont autorisés à proposer des missions optionnelles aux collectivités dans leur département : les activités de gestion des archives communales, de conseils et

formations en matière d'hygiène et de sécurité, de gestion du statut de la fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnes inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite,

CONSIDÉRANT que comme chaque année depuis 2018, le C.D.G.77 propose une convention unique relative aux missions optionnelles pour 2024, qui sert de « support » préalable à l'accès d'un grand nombre de prestations proposées en annexes, que la collectivité choisira ensuite librement par bon de commande, demande d'intervention ou bulletin d'inscription, sans engagement sur les autres missions non-retenues,

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, et sous réserve de besoins nouveaux en cours d'année, la Commune souhaite, comme en 2023, retenir pour 2024 les missions en matière d'hygiène et de sécurité suivantes :

- Inspection dans le domaine de la santé et la sécurité au travail,
- Formations thématiques à l'hygiène et à la sécurité et à la santé au travail,

CONSIDÉRANT que les collectivités affiliées à un C.D.G. bénéficieront de prestations incluses dans leur taux de cotisation, afin de développer la prévention au sein des collectivités et de répondre aux obligations règlementaires en matière de santé et sécurité au travail. Le nombre de jours d'intervention pour ces prestations étant fonction de l'effectif de la collectivité : la Commune de Champs-sur-Marne comptant plus de 350 agents, bénéficie de 5 jours par an,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 15 janvier 2024,

VU l'avis favorable de la Commission municipale du personnel du 16 janvier 2024,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Michel BOUGLOUAN, Maire-Adjoint délégué au personnel et aux finances,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,**

APPROUVE la convention unique pour l'année 2024 relative aux missions optionnelles avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne (C.D.G.77) ;

PRÉCISE que la Commune choisit ensuite librement la ou les prestations en annexes par bon de commande, demande d'intervention ou bulletin d'inscription, sans engagement sur les autres missions non-retenues ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention, l'annexe de chaque mission optionnelle retenue selon les besoins de la Commune, ainsi que tout document relatif à cette affaire ;

PRÉCISE que les dépenses seront inscrites au budget de 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 02/01/2024
publié ou notifié le 06/01/2024
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET



Fait à Champs-sur-Marne, le 29 janvier 2024

Le Maire,



Maud TALLET



Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.